

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chinon-defaut-d-isolement>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chinon : Défaut d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur 2**

6 août 2014

France : Chinon : Défaut d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur 2

Le 6 août 2014, alors que le réacteur 2 est à l'arrêt, une fuite d'huile sur un circuit connexe à l'une des pompes primaires est détectée. Une traversée enceinte est ouverte afin de vidanger le circuit incriminé de façon à pouvoir procéder à sa réparation. Au bout de 8 heures, le service conduite détecte que cette ouverture n'est pas autorisée par les RGE dans le domaine de fonctionnement dans lequel se trouve le réacteur.

Ce que dit EDF :

Ecart dans l'utilisation d'une tuyauterie sur l'unité de production n° 2

08/08/2014

Depuis le 1er août, l'unité de production n° 2 de la centrale nucléaire de Chinon est en arrêt programmé pour réaliser des opérations de maintenance.

Lors d'un arrêt programmé, une succession de manœuvres et de phases bien précises, décrites dans les règles générales d'exploitation de la centrale, doivent être respectées pour réaliser ces opérations.

Le 3 août, des techniciens de la centrale interviennent pour corriger un défaut d'étanchéité sur le circuit d'huile du moteur d'une pompe primaire*, située dans la partie nucléaire de l'installation. Cette réparation nécessite l'utilisation d'une tuyauterie spécifique traversant l'enceinte** du bâtiment réacteur pour vidanger le réservoir d'huile avant les travaux de réparation.

Le lendemain, lors d'un contrôle, un intervenant, en charge du pilotage de l'installation, détecte que la durée d'intervention, ainsi que la phase d'arrêt pendant laquelle cette tuyauterie a été utilisée, ne sont pas conformes aux règles générales d'exploitation.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement. Il a été déclaré par la direction de la centrale de Chinon, le 6 août, à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

* Pompe primaire : le circuit primaire d'une unité de production se compose de la cuve du réacteur, de trois générateurs de vapeur, d'un pressuriseur et de trois pompes primaires aidant à la circulation de l'eau.

**Enceinte : le bâtiment réacteur est constitué d'une paroi épaisse en béton doublée, sur sa paroi interne, d'une peau d'étanchéité en acier ; l'ensemble forme l'enceinte de confinement.

<https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45925.html>

Ce que dit l'ASN :

Défaut d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Chinon

08/08/2014

Le 6 août 2014, l'exploitant de la centrale nucléaire de Chinon a déclaré à l'Autorité de sûreté (ASN) un évènement significatif pour la sûreté relatif à l'ouverture d'une traversée enceinte non autorisée par les règles d'exploitation.

L'enceinte de confinement est un bâtiment en béton à l'intérieur duquel se trouvent la cuve, le cœur du réacteur, les générateurs de vapeur et le pressuriseur. Elle constitue la troisième des trois barrières existant entre les produits radioactifs contenus dans le cœur du réacteur et l'environnement (la première barrière est la gaine du combustible, la deuxième est le circuit primaire). Elle est destinée, en cas d'accident, à retenir les produits radioactifs qui seraient libérés lors d'une rupture du circuit primaire. De ce fait, son étanchéité est particulièrement surveillée. De nombreuses ouvertures, appelées « traversées » permettent le passage de tuyauteries et de câbles nécessaires au fonctionnement du réacteur. Ces traversées sont obturées de part et d'autre de la paroi lorsque les règles générales d'exploitation, les procédures de conduite ou la situation exigent l'étanchéité complète de l'enceinte.

Le 6 août 2014, alors que le réacteur 2 est à l'arrêt, une fuite d'huile sur un circuit connexe à l'une des pompes primaires est détectée. Une traversée enceinte est ouverte afin de vidanger le circuit incriminé de façon à pouvoir procéder à sa réparation. Au bout de 8 heures, le service conduite détecte que cette ouverture n'est pas autorisée par les règles générales d'exploitation dans le domaine de fonctionnement dans lequel se trouve le réacteur. En effet, la préparation de l'intervention n'avait pas identifié cette interdiction.

Dès la détection de l'écart, l'exploitant a lancé le repli du réacteur dans un état plus sûr conformément aux règles générales d'exploitation. Il a également engagé la remise en conformité de la traversée de l'enceinte. L'intégrité de l'enceinte de confinement a été restaurée au bout de 3 heures.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur l'installation, les travailleurs ou l'environnement. Toutefois, en application des règles de classement, cet évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des évènements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Defaut-d-isolement-de-l-enceinte-de-confinement-du-reacteur>